

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° CF137

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 20 BIS A

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , au plus tard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.